Intervention de Jean-Claude TRICHET

Gouverneur de la Banque de France Président de la Commission bancaire

Livre blanc:

Internet, quelles conséquences prudentielles ?

INTRODUCTION

« LES OPPORTUNITES ET LES RISQUES DE L'INTERNET POUR LE MONDE BANCAIRE ET FINANCIER »

30 janvier 2001

1

Permettez-moi, au nom de la Banque de France et de la Commission bancaire, de vous souhaiter la bienvenue pour cette réunion consacrée à la présentation du Livre blanc sur les conséquences prudentielles d'Internet. C'est avec grand plaisir que j'interviens aujourd'hui pour introduire un thème qui —en tant que Gouverneur de la Banque de France et Président de la Commission bancaire- m'est particulièrement cher puisqu'il a trait aux chances et aux risques de l'Internet pour le monde bancaire et financier.

Le programme qui vous est proposé ce matin est riche et les différents intervenants devraient nous permettre de mieux cerner ce sujet et d'en appréhender les enjeux. Il doit bien évidemment conduire à s'interroger sur la nature et le contenu des réponses que peuvent apporter les autorités de surveillance.

Dans un environnement économique et financier instable et volatil, la maîtrise des risques doit constituer un objectif essentiel pour l'ensemble des autorités, banques centrales et superviseurs. A cet égard, les nouvelles technologies –et en particulier la banque en ligne - modifient substantiellement le cadre de l'activité bancaire et génèrent des risques nouveaux.

L'Internet a connu un développement très rapide dans le domaine bancaire et financier et notamment pour les activités de courtage en ligne. La croissance du nombre de clients de la banque électronique a été spectaculaire au cours des dernières années. Le nombre d'internautes n'atteint encore en France que 15% de la population mais les perspectives de développement sont fortes. Parallèlement, l'offre s'enrichit en permanence, la majorité des banques proposant désormais de tels services. Initialement limités à la consultation du solde des comptes et au courtage en ligne, ils se sont progressivement élargis à l'ensemble des transactions bancaires et financières.

1- Permettez-moi de rappeler brièvement que les travaux réalisés dans le cadre du Livre blanc s'inscrivent dans une démarche globale visant à préserver la stabilité du système bancaire et financier

La question de l'émergence et de l'impact des nouvelles technologies relève de la réflexion d'ensemble sur la stabilité financière. C'est un thème auquel les gouverneurs de banque centrale sont très attentifs. A cet égard, il faut garder à l'esprit que la banque électronique transcende les frontières traditionnelles, qu'elles soient géographiques ou sectorielles. En cela, elle implique une coopération renforcée entre les différentes autorités. Les travaux du groupe « electronic banking » constitué au sein du Comité de Bâle, ceux du Forum de stabilité financière ou encore ceux du Groupe de contact des contrôleurs bancaires illustrent les efforts déployés pour améliorer le fonctionnement du système financier international.

Si de multiples travaux ou études ont été réalisés sur l'Internet, les synthèses couvrant l'ensemble du champ prudentiel sont rares. La Commission bancaire et la Banque de France, en étroite collaboration avec la profession, ont réalisé un important travail d'analyse des risques encourus via Internet et de synthèse des bonnes pratiques dans ce domaine. Mais le Livre blanc n'est pas qu'un diagnostic, comme nous le verrons.

Quels sont plus précisément les objectifs de ce document? Je rappellerai que sa vocation est triple :

• Il s'est agi, en premier lieu, de dresser un constat en analysant les risques que fait courir l'Internet aux établissements de crédit et en rappelant l'état du droit et de la réglementation applicable à ce nouveau média.

- Le livre blanc est ensuite un **recueil des bonnes pratiques** à destination de la Place. Il concerne plus particulièrement trois aspects :
 - les conditions d'accès à l'exercice de la profession,
 - la sécurité,
 - et enfin, le contrôle interne et la lutte contre le blanchiment.
- Sur cette base, le Livre blanc formule un certain nombre de recommandations aux dirigeants des établissements de crédit et des entreprises d'investissement. Il propose en outre plusieurs mesures à caractère prudentiel ayant trait aux systèmes d'information et à la sécurité des transactions. Plus largement, ces propositions s'inscrivent dans une perspective internationale en liaison avec les réflexions en cours au sein du Comité de Bâle.
- 2- Modifiant en profondeur la relation qu'entretiennent les banques avec leurs clients, l'Internet crée de nouvelles opportunités sur les plans stratégique et commercial.

Un des avantages les plus évidents d'Internet réside dans la **réduction** substantielle des coûts, qu'il s'agisse des coûts d'infrastructures ou de transaction, les tâches de saisie étant reportées sur le client.

De même, l'offre bancaire sur Internet peut être mieux adaptée au profil de la clientèle et à ses attentes. Elle autorise une tarification plus précise ainsi qu'une analyse plus fine des coûts et des revenus associés. Aussi, la banque en ligne permet-elle d'atteindre de nouveaux segments de clientèle, notamment dans les activités de courtage.

A terme, l'Internet devrait accroître la productivité, dès que les investissements de départ auront été amortis, ainsi qu'une augmentation des commissions avec la mise en place d'une offre en ligne plus étoffée.

L'Internet est à bien des égards un facteur structurant pour le monde bancaire. La recherche d'économies d'échelle suscite des partenariats entre banques mais aussi avec des intervenants non bancaires. Ainsi, l'Internet devrait accélérer la restructuration du secteur et la rationalisation de l'offre.

On perçoit clairement les enjeux pour l'organisation et l'activité bancaires ainsi que les incertitudes relatives à la rentabilité d'exploitation, comme l'attestent les résultats décevants de certaines banques électroniques ici ou là dans le monde. En tout état de cause, la concurrence s'en trouve accrue. Dans le monde Internet, en dépit de dépenses marketing substantielles qui ont tendance à renchérir le coût d'acquisition de nouveaux clients, le coût est ensuite plus faible puisque l'existence d'un réseau d'agences n'est plus nécessaire. En outre, Internet permet une comparaison directe et immédiate entre les différentes offres, ce qui peut occasionner une plus grande volatilité de la clientèle.

Pour autant, la communauté bancaire a montré de réelles capacités de réaction et d'adaptation. Bien sûr, les réponses sont différentes d'un pays à l'autre. La mutation est largement engagée dans les systèmes bancaires anglo-saxons et scandinaves. Cependant les banques électroniques ne connaissent pas toujours le succès escompté et cherchent souvent à se constituer un réseau. L'organisation et la structure du marché français présentent des caractéristiques propres. Les banques exclusivement en ligne ont certes accru leur poids relatif mais les établissements traditionnels conservent plus de 90 % des parts de marché et privilégient à l'évidence une approche « multicanal » centrée sur le client. L'Internet devient un mode

d'accès et de distribution parmi d'autres, à côté du réseau d'agences, davantage perçu comme un facteur d'amélioration du service rendu. Sur ce point, les banques traditionnelles peuvent tirer profit de leurs structures actuelles

3- Mais l'Internet fait courir à la communauté bancaire des risques nouveaux ; cela nécessite une vigilance accrue de la part des superviseurs et une adaptation de leurs outils de surveillance

Il ne s'agit pas ici de traiter de manière détaillée l'ensemble des risques mais simplement d'en rappeler les principales caractéristiques. Je ne reviendrai pas sur le risque financier évoqué plus tôt.

- Le risque de l'Internet bancaire et financier peut d'abord être stratégique. En effet, l'ampleur et le rythme des investissements pour réussir l'adaptation à la nouvelle donne sont incertains dans un contexte de mutations technologiques et d'évolution rapide des comportements de la clientèle. Les dirigeants doivent dès lors être pleinement conscients de l'impact des stratégies retenues sur l'organisation et les résultats de leur maison. Cela nécessite la définition d'une politique de maîtrise d'ensemble du développement de ce nouveau média.
- L'Internet fait en second lieu courir des risques opérationnels dont la portée est sensiblement amplifiée par rapport à la situation pré-existante. Il importe à la fois de les identifier et de les analyser. Cela concerne au premier chef l'organisation et de la mise en œuvre des procédures de contrôle interne, la sécurité des opérations ainsi que la surveillance du blanchiment.

Le recours à Internet peut se traduire par un manque de maîtrise par les dirigeants de situations nouvelles d'une complexité croissante.

L'externalisation fréquente de certaines fonctions peut affaiblir le contrôle et conduire à une perte relative de maîtrise des opérations. Le superviseur doit être particulièrement attentif à cet aspect en s'assurant de la capacité de la banque à choisir ses partenaires et à mettre en place les procédures adéquates pour contrôler ces derniers et identifier les responsabilités.

Elément central, la sécurité des systèmes de l'information est rendue plus délicate en raison du décloisonnement des moyens d'échanges et de traitement des données. A cet égard, le Livre blanc formule un certain nombre de propositions. Je mentionne au passage deux d'entre elles : la mise en place d' un « profil de protection » au sein du Comité français d'organisation et de normalisation bancaire, et la définition d'une politique de sécurité internet dont un guide a été proposé par le Forum de compétences.

La sécurité juridique en matière de technologies nouvelles est également un volet important. Les risques sont multiples : comment s'assurer de la qualité et de la capacité juridique du client et du prestataire en ligne ? Comment par ailleurs authentifier les opérations ? A cet égard, le risque lié aux activités transfrontières nécessite une réflexion approfondie. Les conditions d'accès à la profession pour les nouveaux entrants sur le marché sont parmi les points les plus sensibles.

Enfin, des dysfonctionnements pouvant intervenir dans les opérations en ligne sont de nature à entamer la confiance du client dans sa banque. Ce **risque de réputation** peut être très préjudiciable et s'étendre à l'ensemble de la communauté bancaire. Il est par conséquent indispensable de disposer, dès la mise en place des services en ligne, de procédures et de systèmes fiables et sécurisés.

Les réponses des superviseurs ne peuvent s'appuyer sur un examen exclusivement individuel des risques. L'approche doit intégrer une analyse macro-prudentielle afin de mieux appréhender les **risques systémiques**.

Je soulignerai, pour conclure, que rien n'est jamais acquis en matière prudentielle. Les risques changent au gré des innovations techniques, ce qui impose à chacun des efforts constants d'adaptation. Le Livre blanc démontre - s'il en était besoin- la capacité des acteurs du monde bancaire et financier à appréhender et à traiter ces questions nouvelles. Cela est –vous en conviendrez- très encourageant.

Il me reste à vous remercier de votre attention et à vous souhaiter une excellente réunion.